Appel du comité de la Société fribourgeoise d'éducation

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **10 (1881)**

Heft 7

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

APPEL

DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le jeudi 7 juillet prochain, notre Société se réunira pour la seconde fois dans l'hospitalière ville de Bulle. Trois questions d'un haut intérêt intellectuel et matériel y seront traitées. Nous sommes persuadé que tous les membres du corps enseignant se feront un devoir de s'y rendre et qu'ils étudieront sérieusement les rapports qu'ils recevront avec le présent numéro, afin de prendre part aux discussions qui suivront la lecture des conclusions de ces rapports.

Les autorités ecclésiastiques et civiles du canton, du district et des communes de la Gruyère seront représentées à notre assemblée pour montrer l'intime solidarité qui doit exister entre l'Eglise, l'État, la famille et l'école pour élever la jeunesse de notre cher canton, afin d'en faire de pieux catholiques et d'honnêtes pères et mères de famille dévoués à notre bien aimée patrie. C'est un motif de plus pour qu'aucun membre du corps enseignant fribourgeois ne manque à l'appel de ceux en qui ils ont mis leur confiance pour diriger la Société.

Nous ne doutons pas que les pères de famille et les révérends ecclésiastiques du canton et des contrées catholiques de la Suisse, qui savent que nous travaillons pour Dieu et la patrie, ne viennent nombreux à notre congrès pédagogique.

Au nom du Comité :
Le Président,
BLANC-DUPOND.

Programme.

8 heures 1/2, messe pour les sociétaires défunts et en particulier pour M. Weck-Reynold, protecteur de notre Société.

9 heures. Assemblée dans la salle des assises : Discours de M. Grangier, préfet, président d'honneur ; — lecture et discussion des conclusions des trois rapports ; — comptes de la Société pour l'année 1880-1881 ; — renouvellement du Comité ; — désignation du lieu de la prochaine assemblée ; — propositions individuelles.

1 heure : Banquet à l'hôtel de la « Maison-de-Ville », 2 fr. 50 vin compris.

Nous pouvons annoncer :

1° Que Messieurs les instituteurs et Mesdames les institutrices peuvent donner vacance pour assister à la réunion de Bulle ;

2° Que les Directions de chemin de fer de la Suisse-Occidentale et Bulle-Romont accordent pour les 6, 7 et 8 juillet une faveur spéciale à tous les sociétaires qui seront munis d'une carte de légitimation. Ces cartes personnelles seront envoyées avec le présent numéro du *Bulletin*. B. D.